

# Sujétions environnementales et réglementation en populiculture

Vendredi 15 mars 2024  
à 14 h 30

REUNION  
FORESTIERE

## SAINTES (17)

*RDV à la Chambre d'Agriculture –  
3 Bld Vladimir – 17100 SAINTES*



L'activité de populiculture est soumise à des réglementations multiples et souvent méconnues : code forestier, de l'urbanisme, de l'environnement ...

Les milieux de vallées sont particulièrement concernés par des sujétions et des réglementations environnementales propres à ces milieux.

Il est aujourd'hui indispensable pour tout intervenant sur le peuplier de connaître l'essentiel de ces règles afin d'en tenir compte au mieux dans la programmation et l'exécution des divers travaux populicoles.

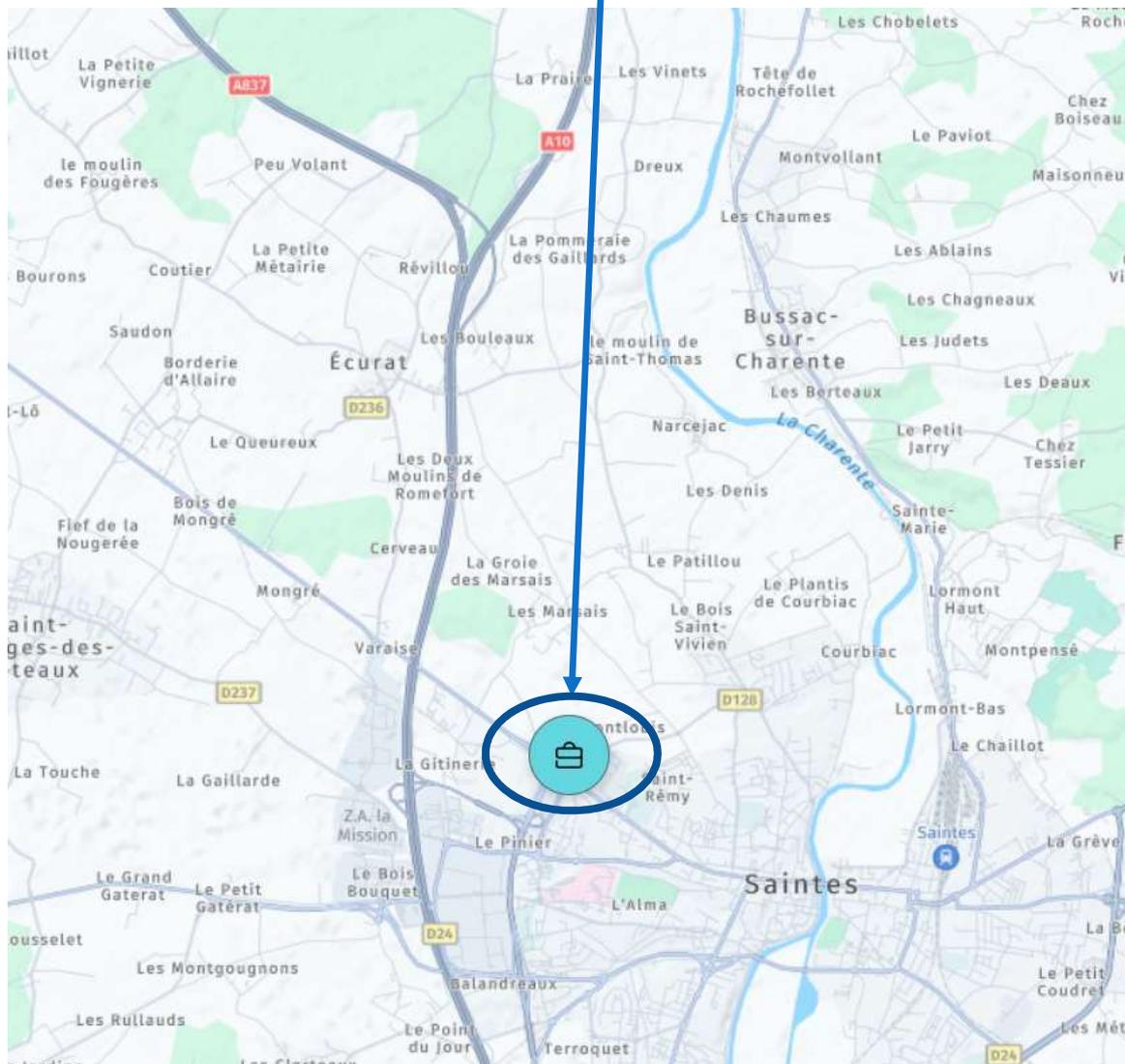
**Fin de la réunion : 17 h 30**

Intervenant : DDTM 17

**Intervenant et contact :**

**Alain ROUSSET, CNPF Nouvelle-Aquitaine – 3 boulevard Vladimir – 17100 SAINTES  
(Tél. 06 89 87 79 36 - Courriel : [alain.rousset@cnpf.fr](mailto:alain.rousset@cnpf.fr))**

**Rendez-vous  
à la Chambre d'Agriculture de Saintes  
- 3 bld Vladimir - à 14 h 30**



**Réunion forestière**

Centre National de  
la Propriété  
Forestière



*à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain*

